



Entrepreneur qui disparaît sans faire les travaux

Par **CRISTELXL**, le 10/12/2009 à 14:10

Bonjour, rn j'ai signé avec un entreprise un bon pour accord afin de faire l'étanchéité et la pose d'une toiture végétalisée (montant total du devis 8500 €), j'ai versé un acompte de 1500 € en avril 09. rn En mai l'entreprise à poser le film faisant l'étanchéité, ce film, à été mal posé la toiture n'est pas étanche. rn En sept l'entrepreneur à reconnu la malfaçon et s'est engagé à refaire, depuis je n'arrive plus à le contacter j'ai envoyé un courrier en recommandé lui recapitulant notre rencontre et lui demandant une intervention avant fin novembre. rn A ce jour aucune nouvelles , le chantier est arrêté faute d'une toiture étanche que faire??? rn je n'ai plus confiance en cette entreprise

Par **fabienne034**, le 10/12/2009 à 15:54

Bonjour, rn rn lui envoyer une mise en demeure de faire : rn rn modèle de mise en demeure de faire en bas de page de : rn rn <http://www.fbls.net/miseendemeure.htm> rn rn s'il ne le fait pas vous trouvez une autre entreprise et vous demandez à la première entreprise votre acompte puis les frais occasionnés rn rn pour tout savoir sur le tribunal d'instance: rn rn <http://www.fbls.net/TINFO.htm> rn rn il faut espérer qu'ils ne se mettra pas en faillite.

Par **CRISTELXL**, le 10/12/2009 à 16:22

merci beaucoup pour votre réponse si rapide , je fais le courrier ce jour.
Après avoir contacté
le tribunal de commerce il n'est pas à ce jour en procédure.
Encore merci.